

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'HARFLEUR
SÉANCE DU 1^{ER} AVRIL 2025**

N° 25 04A 03

Rapporteur : Christine MOREL

**Budget Centre Communal d'Action Sociale
Exercice 2024
Compte Administratif
. Adoption**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SÉANCE DU 1^{ER} AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le premier du mois d'avril à 9h30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie d'Harfleur.

Madame Christine MOREL, Présidente, présidant la séance procède tout d'abord à l'appel nominal auquel répondent :

PRÉSENTS : Madame Christine MOREL, Madame Sylvie BUREL, Monsieur Gilles DON SIMONI, Monsieur Jean-Pierre PEDRON, Madame Aurélie REBEILLEAU, Madame Annie BOZEC, Monsieur André LIBERGE (jusqu'au point n° 25 04A 04), Madame Maud TOULOUZAN.

ABSENT EXCUSÉ : Monsieur Philippe HUELVAN, Monsieur André LIBERGE (à partir du point n° 25 04A 05).

Administrateurs :

	Ouverture	Pour les points n° 25 04A 03 et n° 25 04A 04	A partir du point n° 25 04A 05
Présents	8	7	7
Procurations	0	0	0
Absents sans procuration	1	2	2
Votants	8	7	7

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267600914-20250401-2504A03-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2025
Publication : 11/04/2025

Mesdames, Messieurs,

Le Compte Administratif de l'exercice 2024 du budget principal du Centre Communal d'Action Sociale fait apparaître les résultats suivants :

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	318 102,50 €	233 435,66 €
	Section d'investissement	622,00 €	412,32 €
Report de l'exercice N-1	Report de fonctionnement (002)	-	205 954,74 €
	Report d'investissement (001)	-	496,94 €
Total (réalisations + reports)		318 724,50 €	440 299,66 €
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement	-	-
	Section d'investissement	97,99 €	-
	Total restes à réaliser à reporter	97,99 €	-
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	318 102,50 €	439 390,40 €
	Section d'investissement	719,99 €	909,26 €
	Total cumulé	318 822,49 €	440 299,66 €

Sous la présidence de Monsieur André LIBERGE, Madame Christine MOREL s'étant retirée au moment du vote,

En conséquence, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi 94.504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux Collectivités Locales et ses décrets d'application,

VU l'ordonnance du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics qui leurs sont rattachés,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux Communes et à leurs établissements publics administratifs,

VU le Compte de Gestion dressé par le Receveur,

APRÈS avoir entendu le rapport général de présentation du Compte Administratif de l'exercice 2024 du Centre Communal d'Action Sociale ci-annexé,

DÉCIDE :

- **d'adopter le Compte Administratif 2024 du budget principal du Centre Communal d'Action Sociale par Chapitre, tant en dépenses qu'en recettes, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.**

Les montants adoptés correspondent aux sommes portées dans les tableaux intitulés "Vue d'ensemble" figurant dans le document Compte Administratif - Exercice 2024.

- **de prendre acte des informations contenues dans les annexes conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.**

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale
adopte à l'unanimité les conclusions de ce rapport.
Fait et délibéré en l'Hôtel de ville d'Harfleur les jours et ans sus indiqués
Pour extrait certifié conforme
André LIBERGE
Président de séance,



Délais et voie de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Conseil d'Administration du CCAS du 1^{er} avril 2025

Compte Administratif 2024

Note synthétique de présentation

Rappel réglementaire

L'article 107 de la loi NOTRe, promulguée le 7 Août 2015, est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : *"Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux."* Cette note présente donc les principales informations et évolutions du Compte Administratif 2024 du Centre Communal d'Action Sociale d'Harfleur ainsi que du budget annexe de la Résidence des 104.

Disponible en mairie sur demande, elle sera également mise en ligne sur le site internet de la Ville d'Harfleur.

I - Le C.C.A.S. d'Harfleur – Budget principal

A - La section de fonctionnement

Le résultat 2024 de la section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 121 287,90 €, déterminé par la différence entre les dépenses et les recettes.

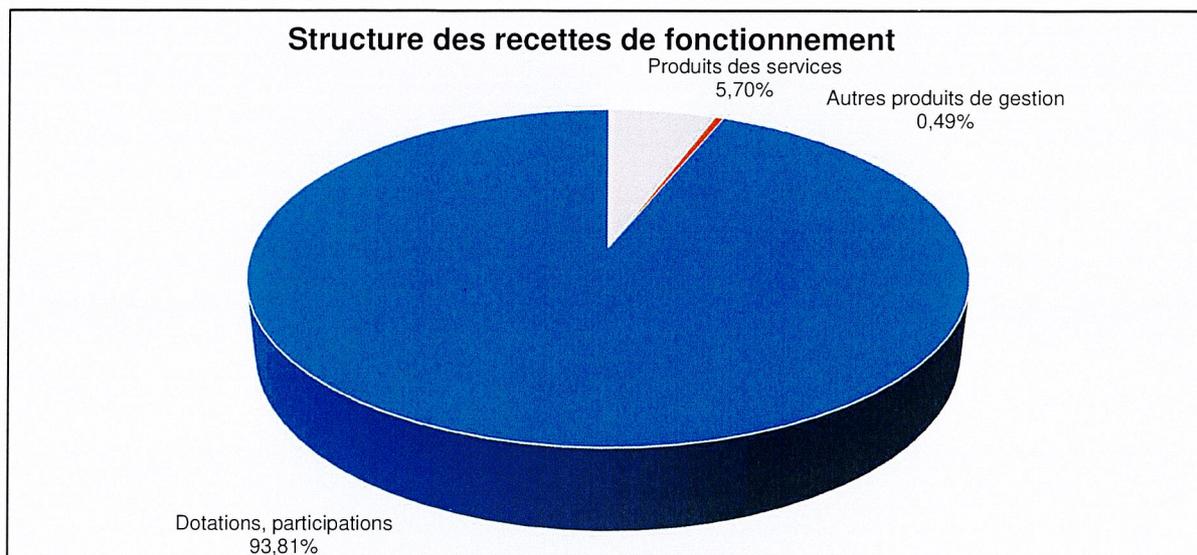
Résultat de Fonctionnement	2020	2021	2022	2023	2024
Résultat de l'exercice	15 934,12 €	46 376,79 €	59 190,84 €	- 27 456,27 €	- 84 666,84 €
Résultat antérieur reporté (002)	112 096,94 €	127 843,38 €	174 220,17 €	233 411,01 €	205 954,74 €
Excédent de fonctionnement global	128 031,06 €	174 220,17 €	233 411,01 €	205 954,74 €	121 287,90 €

L'exécution budgétaire 2024 fait notamment ressortir un taux de réalisation de 69,91 % en dépenses (57,76 % en 2023) et de 51,30 % en recettes (52,35 % en 2023).

1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 233 435,66 € et se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	C.A. 2022	Évolution	C.A. 2023	Évolution	C.A. 2024
013	Atténuations de charges (rembt rémunération personnel)	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €
70	Produits des services, du domaine (redevance funéraire...)	10 561,04 €	-1,51%	10 401,50 €	27,88%	13 301,44 €
74	Dotations et participations (subvention municipal, de l'État ...)	221 696,58 €	13,27%	251 119,65 €	-12,80%	218 988,00 €
75	Autres produits de gestion courante (dons, legs ...)	4,33 €	65,82%	7,18 €	15864,07%	1 146,22 €
77	Produits exceptionnels (dons, legs, ann. rattachement...)	11 125,48 €	-62,52%	4 169,36 €	-100,00%	0,00 €
	Total des opérations réelles	243 387,43 €	9,17%	265 697,69 €	-12,14%	233 435,66 €
	Total des recettes de fonctionnement	243 387,43 €	9,17%	265 697,69 €	-12,14%	233 435,66 €



Les recettes de fonctionnement (233 435,66 €) évoluent à la baisse en 2024 de 12,14 %. Elles sont ainsi en réduction de 32 262,03 € par rapport au C.A. 2023 (265 697,69 €).

- **Les produits des services et du domaine (chapitre 70)**

Les produits des ventes et prestations (concessions cimetières, ventes de cartes de bus...) atteignent 13 301,41 €, soit une progression de 2 899,94 € (+ 27,88 %) par rapport au Compte Administratif 2023. Ces recettes représentent 5,70 % du total des recettes réelles de fonctionnement (3,91 % en 2023).

Ce chapitre comprend, les recettes suivantes :

- les concessions et redevances funéraires : 5 783,72 € (7 882 € en 2023), soit - 26,62 %,
- les prestations de services (ventes de cartes de bus) : 2 796 € (2 519,50 € en 2023), soit + 10,97 %,
- le remboursement des frais d'assurance par le budget de la Résidence des 104 : 4 721,72 € (0 € en 2023).

- **Dotations et participations (chapitre 74)**

Les dotations et participations représentent 218 988 € en 2024, soit 93,81 % des recettes réelles de fonctionnement (94,51 % en 2023). Ce poste est en baisse 32 131,65 € (- 12,80 %) par rapport à 2023.

La participation de la Ville d'Harfleur évolue ainsi :

Libellé	C.A. 2021	Évolution	C.A. 2022	Évolution	C.A. 2023	Évolution	C.A. 2024
Subvention générale	120 977,98 €	0,00%	120 977,98 €	26,01%	152 450,00 €	-20,63%	121 000,00 €
Aides à la restauration	8 182,20 €	-58,23%	3 417,42 €	-100,00%	0,00 €	-	0,00 €
Aides aux remboursement des salaires	84 418,11 €	3,07%	87 005,68 €	1,92%	88 676,45 €	1,15%	89 700,00 €
Total	213 578,29 €	-1,02%	211 401,08 €	14,06%	241 126,45 €	-12,62%	210 700,00 €

La Ville d'Harfleur a versé au C.C.A.S. une subvention de 121 000 € en 2024 contre 152 450 € en 2023, soit - 31 450 €, afin de lui permettre de financer ses actions.

Ce chapitre retrace aussi les recettes provenant de la distribution alimentaire organisée par le C.C.A.S. Ainsi en 2024, une somme de 8 288 € a été collectée, soit un montant en baisse de 17,06 % (- 1 705,20 €) par rapport à l'exercice 2023 (9 993,20 €).

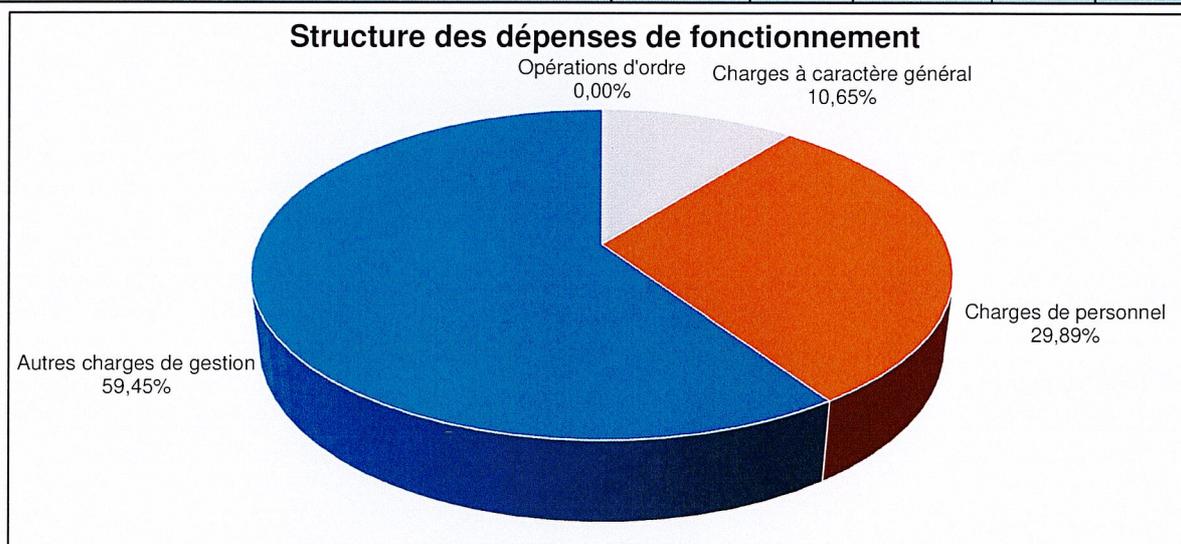
- **Autres produits de gestion courante (chapitre 75)**

Depuis le passage à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024, ce chapitre budgétaire est utilisé pour comptabiliser les recettes issues des dons faits au C.C.A.S. En 2024, nous avons perçues 1 146,22 € de dons, soit une somme en réduction de 3 023,14 € (- 72,51 %) par rapport au C.A. 2023 (4 169,36 €).

2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 318 102,50 € et se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	C.A. 2022	Évolution	C.A. 2023	Évolution	C.A. 2024
011	Charges à caractère général	28 691,97 €	42,03%	40 751,36 €	-16,85%	33 884,52 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	88 775,96 €	1,91%	90 468,53 €	5,11%	95 087,22 €
65	Autres charges de gestion courante (aides versées...)	66 664,92 €	142,89%	161 921,75 €	16,80%	189 118,44 €
67	Charges exceptionnelles	51,42 €	-	0,00 €	-	0,00 €
	Total des opérations réelles	184 184,27 €	59,16%	293 141,64 €	8,51%	318 090,18 €
042	Transfert entre sections (amortissements)	12,32 €	0,00%	12,32 €	0,00%	12,32 €
	Total des opérations d'ordre	12,32 €	0,00%	12,32 €	0,00%	12,32 €
	Total des dépenses de fonctionnement	184 196,59 €	59,15%	293 153,96 €	8,51%	318 102,50 €



Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent 318 090,18 €, soit une augmentation en 2024 de 8,51 %, soit + 24 948,54 € par rapport à 2023.

- **Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Les charges générales concernent les achats de prestations de services, de fournitures et de petit équipement, les frais d'alimentation, la formation, la documentation générale etc...

Ce chapitre qui représente 10,65 % du total des dépenses de fonctionnement (13,90 % en 2023) atteint 33 884,52 € en 2024.

Ces charges diminuent de 6 866,84 € (- 16,85 %) par rapport au réalisé de 2023 (40 751,36 €).

Les principales raisons de cette évolution sont :

- Le paiement des colis alimentaires à la Banque Alimentaire dans le cadre de la distribution organisée par le C.C.A.S. : 12 404,35 € en 2024, soit - 3 147,82 € par rapport au C.A. 2023 (15 522,17 €),
- les honoraires (- 9 750 €) suite à la fin de la mission confiée en 2023 au cabinet FORS pour l'Analyse des Besoins Sociaux,
- le paiement de la prime d'assurance du C.C.A.S : 5 052,18 € payée en 2024 contre 256,77 € en 2023 suite au renouvellement du contrat.

• **Dépenses de personnel (chapitre 012)**

Concernant les charges de personnel (remboursement à la Ville du personnel mis à disposition), celles-ci se sont élevées à 95 087,22 €, soit une augmentation de 4 618,69 € (+ 5,11 %) par rapport à 2023 (90 468,53 €) en raison notamment de la hausse du point d'indice, des 5 points d'indices accordés à tous les agents au 1^{er} janvier 2024 et de la revalorisation des grilles indiciaires.

Elles représentent 29,89 % des dépenses totales de fonctionnement (30,86 % en 2023).

• **Autres charges de gestion courante (chapitre 65)**

Les autres charges de gestion courantes augmentent de 27 196,69 € entre 2023 et 2024 et passent ainsi de 161 921,75 € à 189 118,44 €. Ce chapitre comprend les aides versées par le C.C.A.S qui évoluent ainsi :

Libellé	C.A. 2021	Évolution	C.A. 2022	Évolution	C.A. 2023	Évolution	C.A. 2024
Aides aux jeunes	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €
Aides à la restauration	8 182,20 €	-58,23%	3 417,42 €	-100,00%	0,00 €	-	337,75 €
Bons Bébé	8 252,25 €	-33,17%	5 514,80 €	21,76%	6 714,55 €	-53,63%	3 113,70 €
Bons énergie	35 022,00 €	-8,56%	32 025,00 €	-8,13%	29 421,60 €	-15,87%	24 752,00 €
Bons exceptionnels	645,00 €	51,16%	975,00 €	43,06%	1 394,86 €	43,88%	2 006,97 €
Secours en argent	960,00 €	-100,00%	0,00 €	-	4 912,58 €	-97,44%	126,00 €
Bons alimentaires	35 675,91 €	-30,67%	24 732,41 €	36,75%	33 820,64 €	-43,51%	19 106,06 €
Total des aides	88 737,36 €	-24,87%	66 664,63 €	14,40%	76 264,23 €	-35,17%	49 442,48 €

Les aides versées par le C.C.A.S. sont de manière générale en baisse de 26 821,75 €, soit - 35,17 %. Les bons alimentaires sont en diminution de 43,51 % par rapport à 2023, soit - 14 714,58 €. Cette évolution provient en partie du fait qu'un des commerçants acceptant les bons d'aide du C.C.A.S. ne nous avait pas communiqué ses factures depuis le mois d'octobre 2021. Cela représente une somme qui aurait dû impacter les dépenses 2021 et 2022 pour un montant de 7 918,65 € et qui ont été payés en 2023. Le budget 2023 a donc été "surévalué".

La modification de la tarification de la restauration scolaire par la Ville avec l'instauration de la "cantine à 1 €" a induit une disparition des aides à la restauration en 2023 et un montant versé de 337,75 € en 2024.

De plus, le C.C.A.S. a dû verser une subvention de 139 670 € au Budget Annexe de la Résidence des 104 afin de concourir à l'équilibre de sa section de fonctionnement (85 450 € en 2023).

• **Les opérations d'ordre (chapitre 042)**

Les dotations aux amortissements se sont élevées à 12,32 € en 2024, soit un montant identique à 2023.

3. Marges d'autofinancement - Taux de charges fixes

	C.A. 2019	C.A. 2020	C.A. 2021	C.A. 2022	C.A. 2023	C.A. 2024
Marge d'autofinancement	96,20 %	93,80 %	81,92 %	75,68 %	110,33 %	136,26 %
Taux de charges fixes	36,43 %	34,88 %	33,76 %	36,48 %	34,05 %	40,73 %

Ainsi, l'évolution de la section de fonctionnement permet de calculer les deux ratios financiers suivants :

- la Marge d'autofinancement¹ qui s'établit à 136,26 % en augmentation par rapport à 2023 (110,33 %) ce qui traduit une dégradation de la situation financière du C.C.A.S.

En effet, ce ratio mesure la capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée. A contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement.

- le taux de charges fixes² s'établit à 40,73 % en 2024 (34,05 % en 2023).

B - La section d'investissement

Le résultat 2024 de la section d'investissement fait apparaître un excédent de 287,26 €, déterminé par la différence entre les dépenses et les recettes d'investissement.

Résultat d'investissement	2020	2021	2022	2023	2024
Résultat de l'exercice	-180,38 €	459,98 €	12,32 €	12,32 €	- 209,68 €
Résultat antérieur reporté (001)	192,70 €	12,32 €	472,30 €	484,62 €	496,94 €
Solde global d'exécution	12,32 €	472,30 €	484,62 €	496,94 €	287,26 €

L'exécution budgétaire 2024 fait notamment ressortir un taux de réalisation de 24,49 % en dépenses (0 % en 2023) et de 16,23 % en recettes (0,27 % en 2023).

1. Les recettes d'investissement

Les recettes de la section d'investissement se sont élevées à 412,32 € et se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	C.A. 2022	Évolution	C.A. 2023	Évolution	C.A. 2024
27	Autres immobilisations financières (remboursement prêts)	0,00 €	-	0,00 €	-	400,00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €
	Total des opérations réelles	0,00 €	-	0,00 €	-	400,00 €
040	Opérations d'ordre - Transferts entre sections (amortiss.)	12,32 €	0,00%	12,32 €	0,00%	12,32 €
	Total des opérations d'ordre	12,32 €	0,00%	12,32 €	0,00%	12,32 €
	Total des recettes d'investissement	12,32 €	0,00%	12,32 €	3246,75%	412,32 €

Les recettes d'investissement 2023 se montent à 412,32 € (12,32 € en 2023). Il s'agit :

- d'un titre de recettes de 400 € correspondant à l'échéancier de remboursement d'un prêt accordé par le C.C.A.S,
- des dotations aux amortissements pour 12,32 €.

¹ Marge d'autofinancement = Dépenses réelles de fonctionnement + annuité de la dette rapportées aux Recettes réelles de fonctionnement

² Taux de charges fixes = dépenses de personnel + intérêts de la dette rapportés aux Recettes réelles de fonctionnement

2. Les dépenses d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement se sont élevées à 622 € et se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	C.A. 2022	Évolution	C.A. 2023	Évolution	C.A. 2024
21	Immobilisations corporelles (matériel, mobilier)	0,00 €	-	0,00 €	-	222,00 €
27	Autres immobilisations financières (prêts accordés)	0,00 €	-	0,00 €	-	400,00 €
Total des opérations réelles		0,00 €	-	0,00 €	-	622,00 €
Total des dépenses d'investissement		0,00 €	-	0,00 €	-	622,00 €

Les dépenses d'investissement sont de 622 € (0 € en 2023). Elles se décomposent ainsi :

- Prêt à la subsistance accordé : 400 €,
- Acquisition d'un chariot acier pour la distribution alimentaire : 222 €.

C - Les soldes intermédiaires de gestion

Ce sont des indicateurs permettant d'analyser la situation financière de la collectivité. L'épargne brute (autrement appelée capacité d'autofinancement) est la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Ce flux dégagé chaque année doit permettre de rembourser le capital des emprunts et de couvrir en totalité ou en partie les investissements.

L'épargne nette est égale à l'épargne brute de laquelle on déduit le remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

	C.A. 2019	C.A. 2020	C.A. 2021	C.A. 2022	C.A. 2023	C.A. 2024
Épargne de gestion	9 625,77	15 946,44	46 649,09	59 203,16	- 27 443,95	- 84 654,52
Intérêts de la dette	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Épargne brute	9 625,77	15 946,44	46 649,09	59 203,16	- 27 443,95	- 84 654,52
Remboursement capital de la dette	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Épargne nette	9 625,77	15 946,44	46 649,09	59 203,16	- 27 443,95	- 84 654,52

En raison de l'absence d'emprunt pour le C.C.A.S., l'épargne nette est identique à l'épargne brute et de gestion et se monte à - 84 654,52 € en 2024 soit une dégradation par rapport à 2023 (- 27 443,95 €).

D - Les ratios financiers

		C.A. 2021	C.A. 2022	C.A. 2023	C.A. 2024
1	Dépenses réelles de fonctionnement / Population	24,99	21,89	34,95	38,01
2	Produit des impositions directes / Population	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
3	Recettes réelles de fonctionnement / Population	30,51	28,93	31,68	27,90
4	Dépenses d'équipement brut / Population	0,00	0,00	0,00	0,03
5	Encours de la dette / Population	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
6	Dotations globales de fonctionnement / Population	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	41,21 %	48,20 %	30,86 %	29,89 %
9	Dépenses fonct. et remb. dette en capital / Recettes réelles fonct.	81,92 %	75,68 %	110,33 %	136,26 %
10	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles fonctionnement	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,10 %
11	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

II - La Résidence des 104 - Budget annexe

A - La section d'exploitation

Le résultat 2024 de la section d'exploitation fait apparaître un déficit de 15 349,06 €, déterminé par la différence entre les dépenses et les recettes.

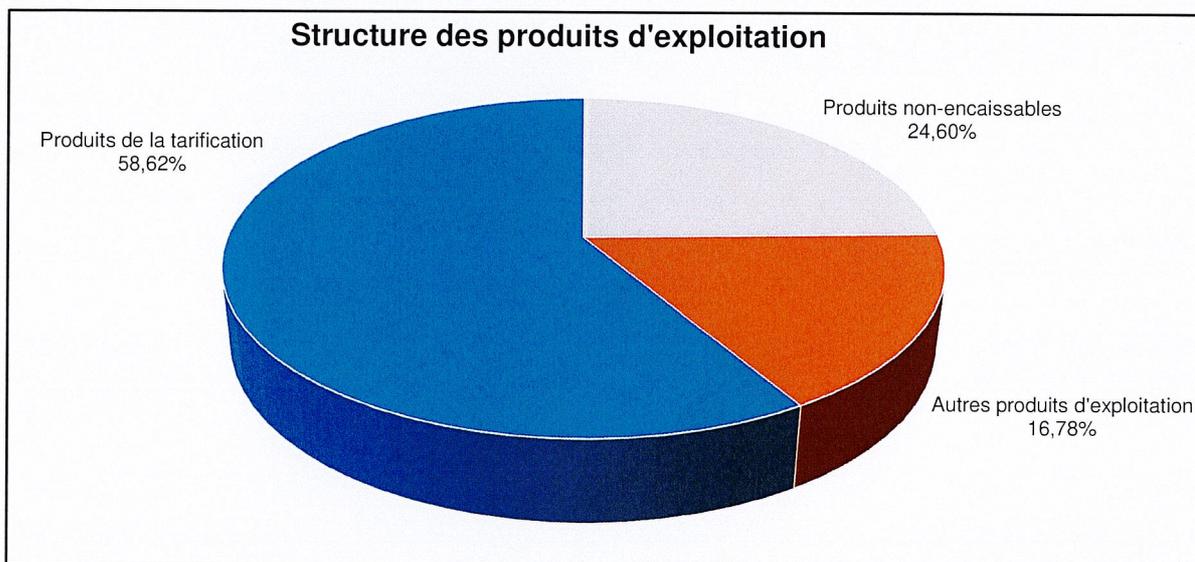
Résultat d'exploitation	2020	2021	2022	2023	2024
Résultat de l'exercice	40 949,31 €	-7 744,79 €	-27 090,45 €	-58 184,41 €	27 032,48 €
Résultat antérieur reporté (002)	119 688,80 €	100 638,11 €	92 893,32 €	15 802,87 €	-42 381,54 €
Excédent de fonctionnement global	160 638,11 €	92 893,32 €	65 802,87 €	-42 381,54 €	-15 349,06 €

L'exécution budgétaire 2024 fait notamment ressortir un taux de réalisation de 88,08 % en dépenses (98,41 % en 2023) et de 92,41 % en recettes (87,93 % en 2023).

1. Les produits d'exploitation

Les produits de la section d'exploitation se sont élevés à 576 405,06 € et se décomposent de la manière suivante :

Groupe	Libellé	C.A. 2022	Évolution	C.A. 2023	Évolution	C.A. 2024
1	Produit de la tarification	391 078,88 €	-14,14%	335 780,75 €	0,63%	337 906,04 €
2	Autres produits relatifs à l'exploitation	32 870,45 €	94,93%	64 074,92 €	50,94%	96 717,24 €
3	Produits financiers et produits non-encaissables	838,00 €	10433,14%	88 267,72 €	60,63%	141 781,78 €
Total des produits d'exploitation		424 787,33 €	14,91%	488 123,39 €	18,09%	576 405,06 €



Les produits d'exploitation évoluent en 2024 de + 18,09 %, soit une hausse de 88 281,67 €.

• **Groupe I - Produits de la tarification**

En 2024, 58,62 % des produits d'exploitation proviennent de la tarification payée par les résidents (loyers) contre 68,79 % en 2023.

Ce poste budgétaire quantifié à 337 906,04 € est en progression de 0,63 %, soit + 2 125,29 € par rapport au C.A. 2023 (335 780,75 €).

• **Groupe II – Autres produits relatifs à l'exploitation**

Les "autres produits relatifs à l'exploitation" qui représentent 16,78 % des produits d'exploitation, sont en augmentation de 32 642,32 €, soit + 50,94 %. Ce groupe comporte :

- les charges payées par les résidents : 71 477,19 € (38 582,79 € pour la période du 1^{er} mai au 31 décembre 2023),
- les recettes provenant du forfait autonomie payé par le Département de Seine-Maritime : 25 152,60 € (23 226 € en 2023),
- le F.C.T.V.A. : 0 € (1 886,13 € en 2023).

• **Groupe III – Produits financiers et produits non-encaissables**

Les produits financiers et non-encaissables représentent 24,60 % des produits d'exploitation (18,08 % au C.A. 2023).

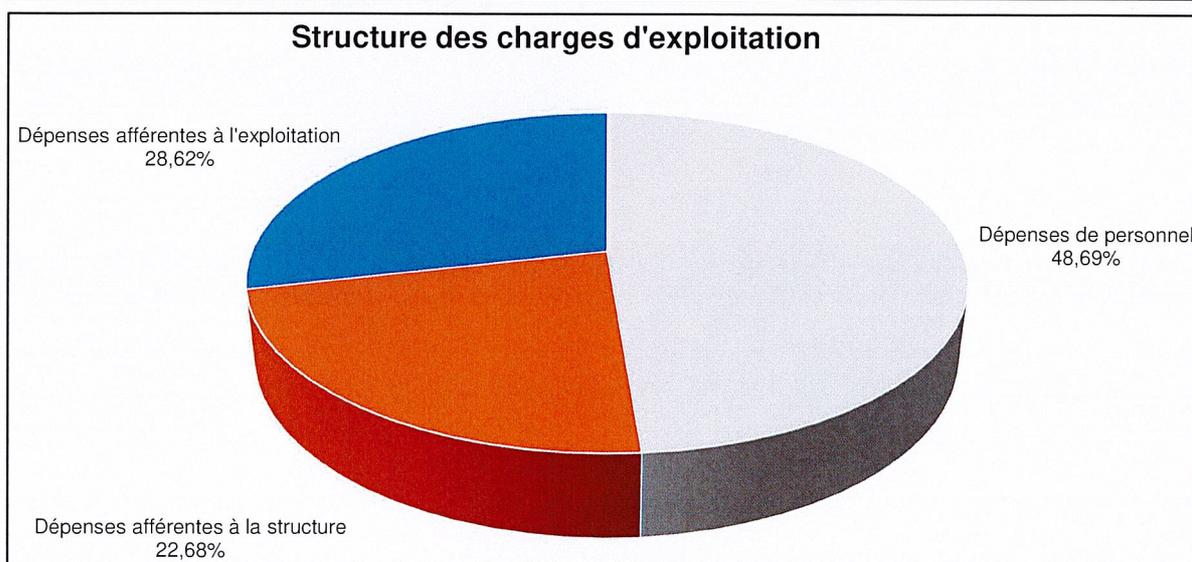
Ce groupe quantifié à 141 781,78 € comporte :

- la subvention d'équilibre du CCAS de 139 670 € (85 450 € en 2023) en hausse de 63,45 %,
- une dotation d'amortissement de 2 091,78 € (2 092 € au C.A. 2023),
- les produits exceptionnels (facturation de badges) : 20 € (60 € en 2023).

2. Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation se sont élevées à 549 372,58 € et se décomposent de la manière suivante :

Groupe	Libellé	C.A. 2022	Évolution	C.A. 2023	Évolution	C.A. 2024
1	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	110 263,04 €	37,76%	151 900,57 €	3,52%	157 246,05 €
2	Dépenses afférentes au personnel	211 942,46 €	26,60%	268 328,12 €	-0,31%	267 504,69 €
3	Dépenses afférentes à la structure	129 672,28 €	-2,77%	126 079,11 €	-1,16%	124 621,84 €
Total des charges d'exploitation		451 877,78 €	20,90%	546 307,80 €	0,56%	549 372,58 €



Les charges d'exploitation de 2024 qui se montent à 549 372,58 € évoluent à la hausse de 0,56 %, soit + 3 064,78 € par rapport à 2023 (546 307,80 €).

• **Groupe I - Dépenses afférentes à l'exploitation courante**

Ces charges correspondent principalement aux dépenses de fluides (électricité, eau, combustibles) aux fournitures de petit équipement, à l'alimentaire, aux frais de télécommunication...

Ce groupe qui représente 28,62 % des charges totales d'exploitation (27,80 % en 2023), est en augmentation de 3,52 % (+ 5 345,48 €). Cette évolution est due en partie à la hausse des "fluides" (+ 2 642,45 €), soit + 1,80 %.

Libellé	C.A. 2021	Évolution	C.A. 2022	Évolution	C.A. 2023	Évolution	C.A. 2024
Eau et assainissement	31 592,30 €	-38,25%	19 509,30 €	4,02%	20 293,56 €	-8,73%	18 520,96 €
Energie - Électricité	20 931,87 €	-2,86%	20 333,39 €	82,09%	37 025,41 €	45,59%	53 904,16 €
Combustibles (chauffage)	21 882,67 €	173,33%	59 811,56 €	49,04%	89 140,59 €	-13,98%	76 676,89 €
Total	74 406,84 €	33,93%	99 654,25 €	46,97%	146 459,56 €	1,80%	149 102,01 €

Par ailleurs, en 2024, le budget de la Résidence des 104 a remboursé au Budget Principal, une somme de 4 721,72 € correspondant à la prime pour assurer le bâtiment au titre des dommages aux biens.

• **Groupe II - Dépenses afférentes au personnel**

Ces charges qui représentent 48,69 % des dépenses totales (49,12 % en 2023), se sont élevées à 267 504,69 € (268 328,12 €) et sont en baisse de 823,49 € (- 0,31 %).

Les dépenses de personnel comprennent :

- le remboursement à la Ville d'Harfleur du personnel mis à disposition : 263 101,44 € (263 824,92 € en 2023),
- les prestations d'intervenants extérieur (ateliers, chorale, soutien, psychologique...) : 4 403,25 € (4 430 € en 2023).

• **Groupe III - Dépenses afférentes à la structure**

Il s'agit notamment des dépenses d'entretien du bâtiment (rénovation des logements, maintenance des équipements...), des impôts (taxe foncière), des dotations aux amortissements et du remboursement des intérêts de la dette.

Les dépenses afférentes à la structure représentent 22,68 % des charges totales (23,08 % en 2023). Ce groupe budgétaire représentant 124 621,84 € (126 079,11 € au C.A. 2023) baisse de 1 457,27 € (- 1,16 %).

Ce groupe comprend aussi les charges financières (Intérêts payés et ICNE) relatives à l'emprunt contracté pour l'acquisition de la Résidence. Celles-ci évoluent de la manière suivante :

	C.A. 2021	Évolution	C.A. 2022	Évolution	C.A. 2023	Évolution	C.A. 2024
Chapitre 66	1 176,59 €	-25,00%	882,44 €	-5,08%	837,57 €	9,52%	917,34 €

Par ailleurs, les dotations aux amortissements qui s'établissent à 40 481,78 € en 2024 contre 37 652,17 € en 2023, sont en hausse de 2 829,61 €, soit + 7,52 %.

3. Marges d'autofinancement - Taux de charges fixes

	C.A. 2019	C.A. 2020	C.A. 2021	C.A. 2022	C.A. 2023	C.A. 2024
Marge d'autofinancement	88,31 %	80,18 %	100,90 %	104,97 %	109,78 %	92,95 %
Taux de charges fixes	38,56 %	31,88 %	52,89 %	50,20 %	55,38 %	46,74 %

Ainsi, l'évolution de la section de fonctionnement permet le calcul des deux ratios financiers suivants :

- la marge d'autofinancement³ qui s'établit à 92,95 %, contre 109,78 % en 2023, ce qui traduit une amélioration de la capacité à financer l'investissement.
- le taux de charges fixes⁴ est lui aussi en amélioration et s'établit à 46,74 % (55,38 % en 2023).

B - La section d'investissement

Le résultat 2024 de la section d'investissement fait apparaître un déficit de 5 333,83 €, déterminé par la différence entre les dépenses et les recettes d'investissement.

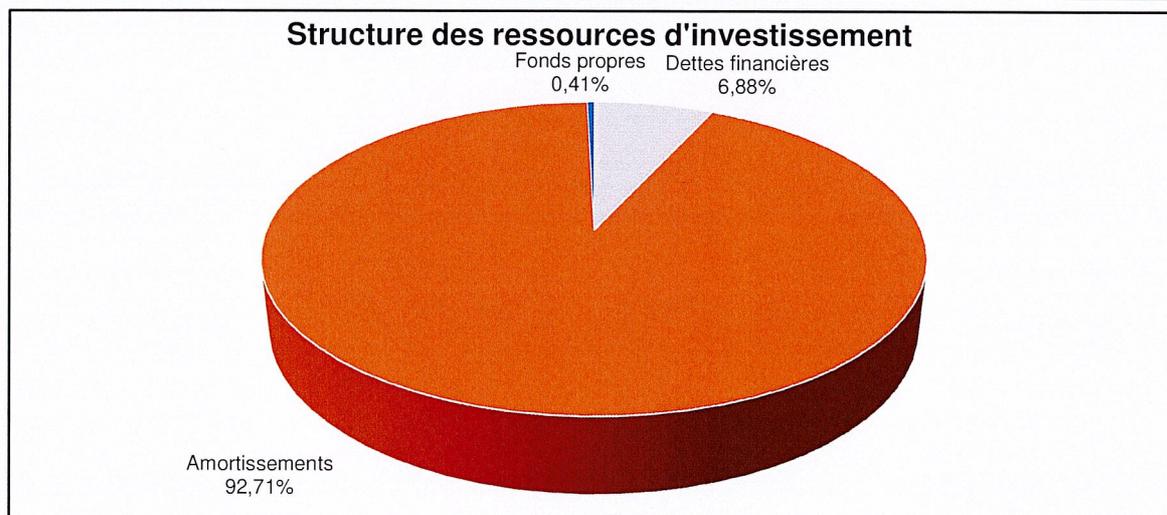
Résultat d'investissement	2020	2021	2022	2023	2024
Résultat de l'exercice	-28 621,76 €	27 780,53 €	-61 301,95 €	9 192,08 €	-23 253,21 €
Résultat antérieur reporté (001)	70 870,48 €	42 248,72 €	70 029,25 €	8 727,30 €	17 919,38 €
Solde global d'exécution	42 248,72 €	70 029,25 €	8 727,30 €	17 919,38 €	-5 333,83 €

L'exécution budgétaire 2024 fait notamment ressortir un taux de réalisation de 85 % en dépenses (82,68 % en 2023) et de 55,46 % en recettes (91,20 % en 2023).

1. Les ressources d'investissement

Les ressources de la section d'investissement se sont élevées à 43 663,03 €, et se décomposent de la manière suivante :

Libellé	C.A. 2022	Évolution	C.A. 2023	Évolution	C.A. 2024
Augmentation des fonds propres	24 373,74 €	131,88%	56 517,28 €	-99,68%	179,25 €
Augmentation des dettes financières	3 672,00 €	15,55%	4 243,00 €	-29,25%	3 002,00 €
Amortissement des immobilisations	31 720,69 €	18,70%	37 652,17 €	7,52%	40 481,78 €
Total des ressources d'investissement	59 766,43 €	64,66%	98 412,45 €	-55,63%	43 663,03 €



³ Marge d'autofinancement = Dépenses réelles de fonctionnement + annuité de la dette rapportées aux Recettes réelles de fonctionnement

⁴ Taux de charges fixes = dépenses de personnel + intérêts de la dette rapportés au Recettes réelles de fonctionnement

Par rapport à 2023, les ressources d'investissement ont été réduites de 54 749,42 €, soit - 55,63 %.

- **Augmentation des fonds propres**

Il est à noter une forte diminution des fonds propres de 56 338,03 € (- 99,68 %). Ce chapitre regroupe, le F.C.T.V.A. mais aussi l'excédent affecté à l'investissement. En effet, en 2024, il n'y a pas eu d'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement alors qu'en 2023, une somme de 50 000 € avait été affectée.

Nous n'avons perçu que 179,25 € de FCTVA (6 517,28 € en 2023) puisque les travaux effectués dans les logements ne sont plus éligibles à celui-ci. En effet, les logements qui sont loués aux résidents sont considérés comme étant des dépenses sur des biens non affectés à un service public.

Ce groupe représente 0,41 % des ressources d'investissement en 2024 (57,43 % en 2023).

- **Augmentation des dettes financières**

Les dettes financières qui représentent 6,88 % des ressources d'investissement, sont en baisse de 1 241 € (- 29,25 %). Ce poste regroupe exclusivement les cautions versées par les résidents lors de leur entrée à la RPA des 104.

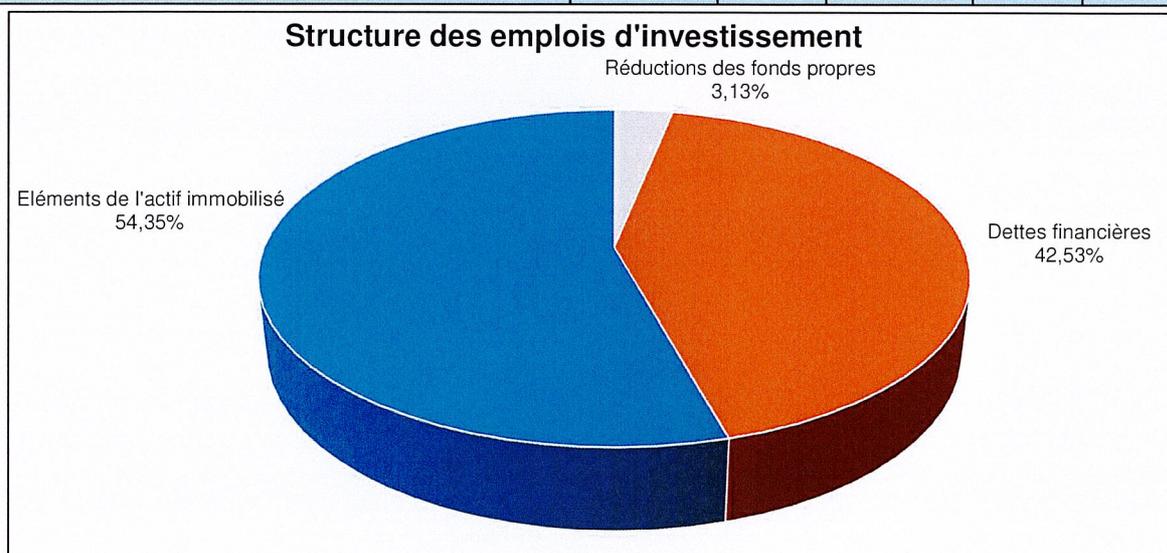
- **Amortissement des immobilisations**

Les amortissements qui représentent 92,71 % des recettes d'investissement (38,26 % en 2023), sont en progression de 2 829,61 €, soit + 7,52 %. Ils atteignent 40 481,78 € contre 37 652,17 € au Compte Administratif 2023.

2. Les emplois d'investissement

Les emplois de la section d'investissement se sont élevés à 66 916,24 € et se décomposent de la manière suivante :

Libellé	C.A. 2022	Évolution	C.A. 2023	Évolution	C.A. 2024
Réductions des fonds propres, reprises sur apports	793,00 €	163,78%	2 091,78 €	0,00%	2 091,78 €
Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé	91 157,32 €	-36,76%	57 645,86 €	-36,91%	36 367,39 €
Remboursement de dettes financières	29 118,06 €	1,25%	29 482,73 €	-3,48%	28 457,07 €
Total des emplois d'investissement	121 068,38 €	-26,31%	89 220,37 €	-25,00%	66 916,24 €



En 2024, les emplois d'investissement sont en baisse de 22 304,13 € (- 25 %). Cette évolution provient en grande partie des acquisitions de l'actif immobilisé (dépenses d'équipement).

- **Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé**

Les éléments de l'actif immobilisé qui s'établissent à 36 367,39 € (57 645,86 € en 2023) correspondent aux dépenses d'équipement. Ils regroupent les achats de biens meubles (mobilier, matériels divers) ainsi que les travaux et construction. Ce poste a diminué de 36,91 %, soit - 21 278,47 € par rapport à 2023.

Cependant, en 2024 nous avons continué la poursuite de notre plan pluriannuel de mise aux normes des logements (32 047,98 €). Nous avons également procédé à la création d'un nouveau réseau de canalisation de chauffage entre plusieurs logements (1 755,60 €), effectué des modifications sur les gaines du tableau électrique de la résidence (2 169,84 €) et acheté un matelas et un sommier pour le logement des gardiens (393,97 €).

- **Remboursement des dettes financières**

Le remboursement en capital de la dette s'établit à 24 927,63 €. Ce groupe comprend aussi 3 529,44 € de remboursement de cautions liées aux sorties des logements (4 555,06 € au C.A. 2023).

C - L'endettement

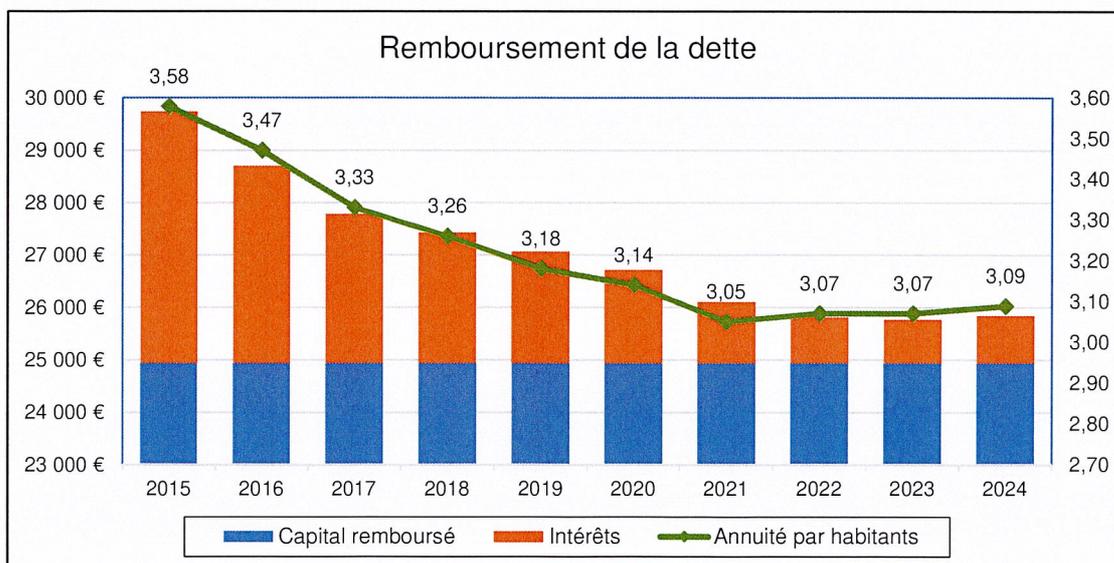
- **Encours de la dette**

Après avoir réglé l'échéance du 1^{er} février 2024, notre unique emprunt est complètement remboursé. L'encours de notre dette au 31 décembre 2024 est donc de 0 €.

- **Evolution de l'annuité de la dette**

	C.A. 2020	Évolution	C.A. 2021	Évolution	C.A. 2022	Évolution	C.A. 2023	Évolution	C.A. 2024
Annuité	26 710,00 €	-2,27%	26 104,26 €	-1,13%	25 810,11 €	-0,17%	25 765,24 €	0,31%	25 844,97 €
Capital des emprunts	24 927,67 €	0,00%	24 927,67 €	0,00%	24 927,67 €	0,00%	24 927,67 €	0,00%	24 927,63 €
Intérêts des emprunts	1 782,33 €	-33,99%	1 176,59 €	-25,00%	882,44 €	-5,08%	837,57 €	9,52%	917,34 €

L'annuité 2024 (capital + intérêts annuels) a augmenté de 0,31 %, soit + 79,73 €, par rapport à 2023 pour se situer à 25 844,97 €.



D - Les soldes intermédiaires de gestion

	C.A. 2019	C.A. 2020	C.A. 2021	C.A. 2022	C.A. 2023	C.A. 2024
Épargne de gestion	76 444,84	107 009,10	22 261,76	4 719,68	- 21 786,45	66 339,82
Intérêts de la dette	2 138,79	1 782,33	1 176,59	882,44	837,57	917,34
Épargne brute	74 306,05	105 226,77	21 085,17	3 837,24	- 22 624,02	65 422,48
Remboursement capital de la dette	24 927,67	24 927,67	24 927,67	24 927,67	24 927,67	24 927,63
Épargne nette	49 378,38	80 299,10	- 3 842,50	- 21 090,43	- 47 551,69	40 494,85

L'épargne brute (autrement appelée capacité d'autofinancement) est la différence entre les recettes et les dépenses réelles d'exploitation (intérêts de la dette incluses). En 2024, elle redevient positive et s'élève à 65 422,48 € contre - 22 624,02 € en 2023.

L'épargne nette, qui correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette, redevient aussi positive en 2024 et s'élève à 40 494,85 € contre - 47 551,69 € en 2023.

E - Les ratios financiers

		C.A. 2021	C.A. 2022	C.A. 2023	C.A. 2024
1	Dépenses réelles de fonctionnement / Population	47,82	49,94	60,65	60,81
2	Produit des impositions directes / Population	n.d.	n.d.	n.d.	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement / Population	50,31	50,39	57,95	68,63
4	Dépenses d'équipement brut / Population	4,88	10,83	6,87	4,35
5	Encours de la dette / Population	8,84	5,93	2,97	0,00
6	Dotations globales de fonctionnement / Population	n.d.	n.d.	n.d.	0,00
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	55,35 %	50,44 %	52,75 %	52,57 %
9	Dépenses fonct. et remb. dette en capital / Recettes réelles fonct.	100,90 %	104,97 %	109,78 %	92,95 %
10	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles fonctionnement	9,70 %	21,50 %	11,86 %	6,33 %
11	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	17,57 %	11,76 %	5,13 %	0,00 %